



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2017 N°40
8 septembre 2017

- Décisions du 1^{er} septembre 2017 portant délégation de signature :

*ordre général	P 2
*ordonnateurs secondaires	P 8
*ressources humaines	P 12
Direction territoriale Centre-Bourgogne	
*ordonnateurs secondaires	P 19
*ressources humaines	P 26
Direction territoriale Sud-Ouest	

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*



**Direction
Territoriale
Centre-Bourgogne**
Juridique

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code des transports ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée en dernier lieu par décision du 29 août 2016 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1 :

Pour l'ensemble des actes et décisions figurant dans la délégation de pouvoir du directeur général, délégation de signature est donnée à :

- M. Éric FOULIARD, directeur adjoint,

Et en cas d'absence du Directeur territorial et du Directeur adjoint à :

- M. Karine SIMONNOT, secrétaire générale,

- M. Olivier GEORGES, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation.

Article 2 en matière de marchés publics :

Délégation de signature est donnée aux personnes ci-après désignées dans les domaines et limites suivantes :

Article 2-1 :

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel Saône-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Sylvie LE BOUAR, directrice adjointe ;

- Thierry FEROUX, directeur opérationnel Est, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Stéphanie VUILLOT, directrice adjointe ;

- Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, secrétaire général adjoint ;

- Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle dépenses-recettes, et en cas d'absence ou d'empêchement à Magali VAYSSIER, responsable adjointe ;

- Jean-André GUILLERMIN, chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Frédéric WICKER, chef adjoint ;

- Virginie PUCELLE, responsable du service développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anaïs CACHOT, responsable adjointe et responsable du pôle juridique et domanial ;

- Nathalie VINCENT, cheffe du service maîtrise des activités, prévention, et en cas d'absence ou d'empêchement à Carole DEVALLEZ, chef adjointe ;

- Jean-Mallory ROUSSEAU, chef du service Études et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel CONSIGNY, chef adjoint ou Sylvain QUENNEHEN, chef de projet ;

- Olivier GEORGES, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation.

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, y compris des marchés de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 90 000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 90 000€HT ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 90 000€HT.

Article 2-2 :

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics à :

- Thomas LHEUREUX, responsable de l'UTI Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au responsable ;
- Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val de Loire ;
- Jean-Dominique BALLAND, responsable de l'UTI Saône-Loire, et en cas d'absence ou d'empêchement à Sébastien PONCET, adjoint au responsable ;
- Yvan TELPIC, responsable de l'UTI Nivernais et préfigurateur de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au responsable ;
- Antoine CHARDONNAL, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Teddy GAIL, adjoint au responsable ;

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés de prestations intellectuelles, d'un montant inférieur à 50 000 €HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 50 000€HT ;
- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 50 000 €HT.

Article 2-3 :

Délégation permanente est donnée en matière de marchés publics, dans la limite de leurs compétences et attributions, à :

UTI Loire-Seine

- Frédéric HOLBROOK, responsable du CEMI Nemours, et en cas d'absence ou d'empêchement à Pascal CANTERINI, adjoint au responsable,
- Frédéric BON, responsable du CEMI Briare, et en cas d'absence ou d'empêchement à Jean-François HUBER, adjoint au responsable,
- Patrice GRILLOU, responsable de la cellule maintenance spécialisée, et en cas d'absence ou d'empêchement à Laurent BOURGOIN, adjoint au responsable,

UTI Val de Loire

- Bruno OLIVIER, adjoint au responsable du CEMI Saint-Satur,
- Joseph DE CAMPOS, responsable du CEMI Decize, et en cas d'absence ou d'empêchement à Pascal BERLAND, adjoint au responsable,
- Jacky GENTY, responsable de la cellule maintenance spécialisée,

UTI Saône-Loire

- Lilian SEGAUD, responsable du CEMI Digoin, et en cas d'absence ou d'empêchement à Roland SYBELIN, adjoint au responsable,
- David MICHEL, responsable du CEMI Montceau-les-Mines, et en cas d'absence ou d'empêchement à Hervé SALAMON, adjoint au responsable,
- Henri GUET, responsable de la cellule maintenance spécialisée,

UTI Nivernais

- Éric BOLOT, responsable du CEMI Nièvre, et en cas d'absence ou d'empêchement à Fabrice BEEV, adjoint au responsable,
- Éric CHOCHAT, responsable du CEMI Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Thierry PRUNIER, adjoint au responsable,

UTI Bourgogne

- Serge MOREAU, responsable du CEMI Armançon, et en cas d'absence ou d'empêchement à Olivier MURAT, adjoint au responsable,
- Serge BEGAT, responsable du CEMI Auxois, et en cas d'absence ou d'empêchement à Didier LEPROHON, adjoint au responsable,
- Éric MOUGENOT, responsable du CEMI Ouche, et en cas d'absence ou d'empêchement à Jérôme FARGERÉ, adjoint au responsable,
- Dominique BESSET, responsable de la cellule maintenance spécialisée,

Direction opérationnelle Est

- Christian LAFOLLY, responsable maintenance

Secrétariat Général

- Amandine SENANFF, responsable du pôle ressources humaines pilotage et coordination
- Joëlle QUENOT, responsable du pôle ressources humaines de proximité
- Jean-François CLEMENT, responsable du pôle immobilier
- Cédric GIBERT, chargé de mission au pôle immobilier
- Romaric GROS, responsable du pôle informatique
- Nathalie KAPUTA, adjoint du responsable du pôle informatique
- David LAGRANGE, responsable du pôle logistique

Service développement de la voie d'eau

- Anaïs CACHOT, responsable du pôle juridique et domanial

à l'effet de :

- conclure tout marché de travaux, de fournitures et de services, à l'exclusion des marchés de prestation intellectuelle, d'un montant inférieur à 2000 €HT ;
- prendre tout acte ou décision préalable à la conclusion de tout marché d'un montant inférieur à 2000 €HT ;

- prendre tout acte ou décision relatif à l'exécution de tout marché d'un montant inférieur à 2000 € HT.

Article 3 en matière de gestion du domaine public fluvial confié :

Article 3-1 :

Délégation permanente est donnée à

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel Saône-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à Sylvie LE BOUAR, directrice adjointe ;

- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est et en cas d'absence ou d'empêchement à Stéphanie VUILLOT, directrice adjointe ;

à l'effet de :

- prendre tout acte ou décisions relatifs aux occupations temporaires, constitutives ou non de droits réels, du domaine géré par Voies navigables de France portant sur une durée n'excédant pas 5 ans et accorder toute convention d'usage temporaire n'excédant pas 5 ans ;

- signer les autorisations de circuler sur les digues et chemins de halage ;

- signer tout acte d'urbanisme relatif à la gestion du domaine public fluvial (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable) ;

Article 3-2 :

Délégation permanente est donnée à :

- Thomas LHEUREUX, responsable de l'UTI Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au responsable ;

- Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val de Loire ;

- Jean-Dominique BALLAND, responsable de l'UTI Saône-Loire, et en cas d'absence ou d'empêchement à Sébastien PONCET, adjoint au responsable ;

- Yvan TELPIC, responsable de l'UTI Nivernais et préfigurateur de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au responsable ;

- Antoine CHARDONNAL, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Teddy GAIL, adjoint au responsable ;

à l'effet de signer uniquement les autorisations d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour l'organisation de concours de pêche et pour les manifestations nautiques.

Article 4 en matière juridique :

Article 4-1 :

Mandat de représentation permanent est accordé à Éric FOULIARD, directeur adjoint et Anaïs CACHOT, adjointe du service développement de la voie d'eau et responsable du pôle juridique et domanial devant toute juridiction à l'exception de la Cour de Cassation et du Conseil d'État et à l'effet de signer tout acte de représentation en matière juridique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Camille DORLEAN, consultante juridique.

Délégation permanente est donnée à Mme Anaïs CACHOT, adjointe du service développement de la voie d'eau et responsable du pôle juridique et domanial, et en cas d'absence ou d'empêchement à Camille DORLEAN, consultante juridique, à l'effet de signer tous les documents relatifs aux affaires juridiques courantes (à l'exception de l'engagement juridique du service) de l'établissement.

Article 4-2 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs compétences et attributions, à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel Saône-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Sylvie LE BOUAR, directrice adjointe ;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Stéphanie VUILLOT, directrice adjointe ;
- Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, secrétaire général adjoint ;
- Jean-André GUILLERMIN, chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Frédéric WICKER, chef adjoint ;
- Virginie PUCELLE, responsable du service développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anaïs CACHOT, responsable adjointe et responsable du pôle juridique et domanial ;
- Nathalie VINCENT, chef du service maîtrise des activités, prévention, et en cas d'absence ou d'empêchement à Carole DEVALLEZ, chef adjointe ;
- Jean-Mallory ROUSSEAU, chef du service Études et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel CONSIGNY, chef adjoint ou Sylvain QUENNEHEN, chef de projet ;
- Thomas LHEUREUX, responsable de l'UTI Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au responsable ;
- Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val de Loire ;
- Jean-Dominique BALLAND, responsable de l'UTI Saône-Loire, et en cas d'absence ou d'empêchement à Sébastien PONCET, adjoint au responsable ; ;
- Yvan TELPIC, responsable de l'UTI Nivernais et préfigurateur de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au responsable ;
- Antoine CHARDONNAL, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Teddy GAIL, adjoint au responsable ;

à l'effet de :

- déposer plainte et se constituer partie civile.

Article 5 :

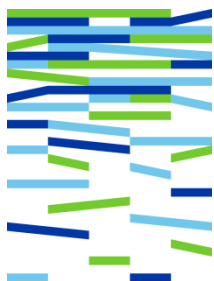
Toute décision antérieure est abrogée.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 1er septembre 2017
Le Directeur Territorial
Signé
Bertrand Specq

**DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE**



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des Transports ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée, portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigable de France ;

Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée en dernier lieu par décision du 29 août 2016 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires ;

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France ;

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire à :

- M. Éric FOULIARD, directeur adjoint de la Direction Territoriale Centre-Bourgogne,

Et en cas d'absence du Directeur territorial et du Directeur adjoint à :

- Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale ;

- M. Olivier GEORGES, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel Saône-Seine et en cas d'absence ou d'empêchement à Sylvie LE BOUAR, directrice adjointe ;

- Thierry FEROUX, directeur opérationnel Est et en cas d'absence ou d'empêchement à Stéphanie VUILLOT, directrice adjointe ;

- Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, secrétaire général adjoint ;

- Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle dépenses-recettes, et en cas d'absence ou d'empêchement à Magali VAYSSIER, responsable adjointe ;

- Jean-André GUILLERMIN, chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Frédéric WICKER, chef adjoint ;

- Virginie PUCELLE, responsable du service développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anaïs CACHOT, responsable adjointe ;

- Anaïs CACHOT, responsable du pôle juridique et domanial ;

- Nathalie VINCENT, cheffe du service maîtrise des activités, prévention, et en cas d'absence ou d'empêchement à Carole DEVALLEZ, chef adjointe ;

- Jean-Mallory ROUSSEAU, chef du service Études et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel CONSIGNY, chef adjoint ou Sylvain QUENNEHEN, chef de projet ;

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences tous actes relatifs à :

- distribution d'autorisation et de crédits de paiement ;

- virement de crédits sous thème dans le respect des règles budgétaires ;

- pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature ;

- pièces comptables et les documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- Thomas LHEUREUX, responsable de l'UTI Loire-Seine ;
- Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val de Loire ;
- Jean-Dominique BALLAND, responsable de l'UTI Saône-Loire ;
- Yvan TELPIC, responsable de l'UTI Nivernais et préfigurateur de l'UTI Nivernais-Yonne ;
- Antoine CHARDONNAL, responsable de l'UTI Bourgogne ;

à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces de liquidation des dépenses de toute nature ;
- les propositions d'engagement comptable.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 3, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après :

UTI Loire-Seine

- Yannick SEGUIN, adjoint au responsable de l'UTI

UTI Saône-Loire

- Sébastien PONCET, adjoint au responsable de l'UTI

UTI Nivernais

- Lucienne GAUDRON, adjointe au responsable de l'UTI

UTI Bourgogne

- Teddy GAIL, adjoint au responsable de l'UTI

Article 5 :

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- Karine SIMONNOT, secrétaire générale ;
- Emmanuel DIVERS, secrétaire général adjoint ;
- Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle dépenses-recettes ;
- Magali VAYSSIER, responsable adjointe du pôle dépenses-recettes ;

à l'effet de certifier les services faits pour la direction territoriale Centre-Bourgogne.

Article 6 :

Toute décision antérieure est abrogée.

Article 7 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 1er septembre 2017
Le Directeur Territorial
Signé
Bertrand Specq

DÉCISION PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES



Le directeur territorial Centre-Bourgogne,

Vu le code des transports,

Vu le décret n° 2012-1491 du 27 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des personnels relevant du ministère des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu le décret n° 2013-122 du 6 février 2013 modifiant le décret n° 65-382 du 21 mai 1965 relatifs aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928,

Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant la liste des actes délégués au directeur général de Voies navigables de France pour la gestion des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État et du corps des dessinateurs (service équipement) relevant du ministre chargé des transports affectés à Voies navigables de France,

Vu l'arrêté du 2 janvier 2013 portant délégation de pouvoir en matière de gestion des personnels relevant du ministre chargé des transports affectés à l'établissement public Voies navigables de France,

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des directions territoriales de Voies navigables de France ;

Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de voies navigables de France,

Vu l'organisation de la direction territoriale,

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à M. Éric FOULIARD, directeur adjoint, et à Mme Karine SIMONNOT, secrétaire générale, à l'effet de signer tous actes dont le pouvoir a été délégué à M. Bertrand SPECQ, directeur territorial, à l'article 1-V de la décision du 31 mars 2014 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs en matière de ressources humaines à savoir :

- prendre toute décision dans le cadre de l'exercice de l'autorité sur l'ensemble des personnels relevant de la direction territoriale ;
- prendre tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel,
- prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvement de grève ;
- prendre les décisions d'intérim ;
- prendre l'ensemble des décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, concernant les personnels ci-dessous :
 - personnels mentionnés au 1° de l'article L4312-3-1 du code des transports dans les conditions et limites des délégations de pouvoir accordées au directeur général par arrêté ministériel du 28 décembre 2012 et par arrêtés interministériels des 2 janvier 2013 susvisés ;
 - personnels d'exploitation des travaux publics de l'État conformément à l'article 5 du décret du 27 décembre 2012 susvisé ;
 - ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées des bases aériennes de l'État conformément au décret du 6 février 2013 susvisé (art L4312-3-1-2° du code des transports);
 - agents non titulaires et contractuels de droit public (art L 4312-3-1-3° du code des transports);
 - salariés régis par le code du travail (art L 4312-3-1-4° du code des transports) dont les personnes liées par des contrats à durée déterminée.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, secrétaire général adjoint à l'effet de prendre pour l'ensemble du personnel, ou en cas d'absence ou d'empêchement à Amandine SENANFF, responsable du pôle ressources humaines, pilotage et coordination ; :

- tous actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre pour les personnels placés sous leur autorité :

- tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel y compris les ordres de mission en dehors du territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service ;
- toutes les décisions et actes de gestion courants, notamment les décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés, dans les mêmes limites et conditions qu'à l'article 1 de la présente décision ;

à :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel Saône-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à Sylvie LE BOUAR, directrice adjointe ;
- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement à Stéphanie VUILLOT, directrice adjointe ;
- Nathalie BOUILLOT, responsable du pôle dépenses-recettes, et en cas d'absence ou d'empêchement à Magali VAYSSIER, responsable adjointe ;
- Jean-André GUILLERMIN, chef du service exploitation, maintenance, environnement et hydraulique, et en cas d'absence ou d'empêchement à Frédéric WICKER, chef adjoint ;
- Virginie PUCELLE, responsable du service développement de la voie d'eau, et en cas d'absence ou d'empêchement à Anaïs CACHOT, responsable adjointe et responsable du pôle juridique et domanial ;
- Anaïs CACHOT, responsable du pôle juridique et domanial ;
- Nathalie VINCENT, cheffe du service maîtrise des activités, prévention, et en cas d'absence ou d'empêchement à Carole DEVALLEZ, chef adjointe ;
- Jean-Mallory ROUSSEAU, chef du service Études et Grands Travaux, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel CONSIGNY, chef adjoint ou Sylvain QUENNEHEN, chef de projet ;
- Olivier GEORGES, directeur des relations institutionnelles et de l'innovation ;
- Thomas LHEUREUX, responsable de l'UTI Loire-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement à Yannick SEGUIN, adjoint au responsable ;
- Déborah PERROT, responsable de l'UTI Val de Loire ;
- Jean-Dominique BALLAND, responsable de l'UTI Saône-Loire, et en cas d'absence ou d'empêchement à Sébastien PONCET, adjoint au responsable ;
- Yvan TELPIC, responsable de l'UTI Nivernais et préfigurateur de l'UTI Nivernais-Yonne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Lucienne GAUDRON, adjointe au responsable ;
- Antoine CHARDONNAL, responsable de l'UTI Bourgogne, et en cas d'absence ou d'empêchement à Teddy GAIL, adjoint au responsable ; ;

Article 4 :

Délégation de signature est donnée aux encadrants désignés dans l'**annexe I**, à l'effet de signer les actes et décisions de gestion courante suivants concernant les agents relevant de leur autorité hiérarchique, dans la limite de leurs attributions :

- pour les autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer tout contrat vacataire relevant du ressort de leurs directions opérationnelles :

- Christian PERCEAU, directeur opérationnel Saône-Seine, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Sylvie LE BOUAR, directrice adjointe ;

- Marie-Christine BERGER, responsable du Bureau des affaires administratives de la Direction opérationnelle Saône-Seine ;

- Thierry FEROUX, directeur opérationnel est, et en cas d'absence ou d'empêchement délégation est donnée à Stéphanie VUILLOT, directrice adjointe ;

- Catherine LUC, responsable du Bureau des affaires administratives de la Direction opérationnelle Est ;

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à l'effet de signer tout contrat vacataire et saisonnier relevant du ressort de la direction territoriale Centre Bourgogne, à :

- Karine SIMONNOT, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement à Emmanuel DIVERS, secrétaire général adjoint et à Amandine SENANFF, responsable du pôle ressources humaines pilotage et coordination ;

Article 7 :

Toute décision antérieure est abrogée.

Article 8 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France disponible sur le site internet : www.vnf.fr.

Fait à Dijon, le 1er septembre 2017
Le Directeur Territorial
Signé
Bertrand Specq

Annexe I

Liste des encadrants ayant délégation de signature en matière de ressources humaines pour :

- les autorisations d'absence ou de congés, hormis le congé maternité, le congé paternité, le congé de solidarité familiale.

Nom	Fonction
Frédéric HOLBROOK	Responsable du CEMI Nemours
Frédéric BON	Responsable du CEMI Briare
Poste vacant	Responsable du CEMI Saint-Satur
Joseph DE CAMPOS	Responsable du CEMI Decize
Lilian SEGAUD	Responsable du CEMI Digoin
David MICHEL	Responsable du CEMI Montceau-les-Mines
Éric BOLOT	Responsable du CEMI Nièvre
Éric CHOCAT	Responsable du CEMI Yonne
Serge MOREAU	Responsable du CEMI Armançon
Serge BEGAT	Responsable du CEMI Auxois
Éric MOUGENOT	Responsable du CEMI Ouche
Dominique BESSET	Responsable de la maintenance spécialisée – UTI Bourgogne
Amandine SENANFF	Responsable du pôle ressources humaines pilotage et coordination (SG)
Joëlle QUENOT	Responsable du pôle ressources humaines de proximité (SG)
Karine SIMONNOT (PI)	Chargée de mission accompagnement (SG)
Lætitia BARALLA	Responsable du pôle commande publique par intérim (SG)
Especiosa AUGUSTO	Responsable pôle gestion budgétaire (SG)
Romarc GROS	Responsable du pôle informatique (SG)
David LAGRANGE	Responsable du pôle logistique (SG)
Jean-François CLEMENT	Responsable du pôle immobilier (SG)
Nathalie BOUILLOT	Responsable du pôle dépenses-recettes (SG)
Catherine LUC	Responsable du bureau des affaires financières et administratives (DOE)

Stéphane MARION	Référent domaine (DOE)
Pierre BERTIN	Gestionnaire budgétaire (DOE)
Poste vacant	Responsable de la Mission Seille
Marie-Christine BERGER	Responsable du bureau des affaires financières et administratives (DOSS)
Éric PAGE	Référent domaine (DOSS)
Jean-Christophe ROY	Responsable du pôle maintenance, exploitation et gestion hydraulique (SEMEH)
Robert CLAVEL	Responsable du pôle grands ouvrages (SEMEH)
Frédéric BOISSON	Mission sécurité prévention (SMAP)
Meriem DRAMAN	Responsable relations avec les usagers et les collectivités et communication (SDVE)
Patrice GRILLOU	Responsable de la maintenance spécialisée – UTI Loire-Seine
Marc NICOT	Responsable pôle barrage – UTI Loire-Seine
Jacky GENTY	Responsable de la maintenance spécialisée – UTI Val de Loire
Henry GUET	Responsable de la maintenance spécialisée – UTI Saône-Loire

Liste des adjoints ayant délégations de signature en cas d'absence ou d'empêchement du responsable

Nom	Fonction
Pascal CANTERINI	Adjoint au responsable du CEMI Nemours
Jean-François HUBER	Adjoint au responsable du CEMI Briare
Bruno OLIVIER	Adjoint au responsable du CEMI Saint-Satur
Pascal BERLAND	Adjoint au responsable du CEMI Decize
Rolland SYBELIN	Adjoint au responsable du CEMI Digoïn
Hervé SALAMON	Adjoint au responsable du CEMI Montceau-les-Mines
Fabrice BEEV	Adjoint au responsable du CEMI Nièvre
Thierry PRUNIER	Adjoint au responsable du CEMI Yonne
Olivier MURAT	Adjoint au responsable du CEMI Armançon
Didier LEPROHON	Adjoint au responsable du CEMI Auxois

Jérôme FARGERÉ	Adjoint au responsable du CEMI Ouche
Valérie RAVET	Adjointe au pôle ressources humaines pilotage et coordination (SG)
Nathalie KAPUTA	Adjointe au responsable du pôle informatique (SG)
Magali VAYSSIER	Adjointe à la responsable du pôle dépenses-recettes (SG)

DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 29 août 2016,

Vu la décision du 30 janvier 2013 d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction territoriale Sud Ouest,

Vu la décision du 15 juillet 2013 portant création d'un service à comptabilité distincte intitulé "plantations du canal du midi",

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'oeuvre d'un montant inférieur à 90 000 €HT,
- les pièces de demandes de paiement des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnancement des dépenses et des recettes de toute nature,

à

- Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, pour tous les budgets
- Fabien COULY, secrétaire général, pour tous les budgets
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien (AIE), pour le budget I, ou à Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'entretien
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau (ADVE), pour le budget A dépenses et pour toutes les recettes
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement (APE), pour le budget I - partie environnement

ARTICLE 2 :

COMPETENCES SPECIFIQUES AUX RECETTES

Article 2.1 :

Délégation est donnée à David BAICHERE, chef du bureau de gestion et valorisation du domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives à la taxe hydraulique,
- des recettes relatives aux redevances domaniales,
- des recettes relatives aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations,
- des recettes relatives au mécénat,
- des recettes relatives aux péages.

Délégation est donnée à Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local (ADVE/BDL), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement :

- des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement,
- des recettes relatives aux produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial,
- des recettes d'exploitation et de vente de prestations.

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Chef des unités comptables			
Grégory LERICHE	Chef du bureau comptabilité finance	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Suppléants du chef des unités comptables			
Marilyne COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Edwige MONTEUX	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Article 2.2 :

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

Article 2.3 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié du chef des unités comptables, délégations est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou à un ordre de paiement.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Suppléants du chef des unités comptables			
Marilyne COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Edwige MONTEUX	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

ARTICLE 3 :

COMPETENCES LIEES AUX DEMANDES DE PAIEMENT ET A LA CERTIFICATION DU SERVICE FAIT - PHASES DE DEMANDES DE PAIEMENT

Délégation est donnée à Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance, chef des unités comptables, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, à l'effet de signer et de certifier, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les services faits.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Grégory LERICHE	chef du bureau comptabilité finance, chefs des unités comptables	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Geneviève DALBIN	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Sandra GUILLAU	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Gilbert SOHUN	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Nathalie VAR	Comptable	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	

Article 3.1 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses.

Nom	Fonction	Périmètre de responsabilité	
		OS 81	OS 85
Suppléants du chef des unités comptables			
Marilyne COMBES	Chargée de mission immobilier	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
Edwige MONTEUX	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
Jean-Luc SOULDADIE	Chef du bureau opérationnel projet plantations		UC M850 (plantations)

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte du chef des unités comptables.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence du chef des unités comptables.

ARTICLE 4 :**COMPETENCES SPECIFIQUES A LA SIGNATURE DES COMMANDES ET A LA CONSTATATION DU SERVICE FAIT**

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en €HT	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
DIR	Conseiller de prévention	Adrien MARTEL	10 000	UC 101 dans périmètre budget G	
SG	Chargée de mission immobilier	Marilyne COMBES	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Xavier LEJEUNE	25 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chef du bureau comptabilité finance	Grégory LERICHE	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chef du bureau logistique informatique	Odile MONTI	25 000	UC 101	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
	Chef du bureau de la commande publique - politique d'achats	Edwige MONTEUX	25 000	UC 101, UC 111, UC 112, UC 121, UC 123, UC 131, UC 132, UC 133	UC M850 (plantations) et UC M851 (mécénat)
	Chargé de la formation	Laurence PYDEGADU	10 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
	Chargés de la stratégie des systèmes d'information	Philippe GLEYSSES	4 000	UC 101 dans le périmètre budget G	
AIE	Chef du bureau d'études techniques	Didier SANTUNE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL	25 000	UC 101 dans périmètre du budget I	
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	25 000	UC 112	
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	25 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas SMYJ	4 000	UC 112	
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alexis LACOMBE	4 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Henri DELON	2 000	UC 112	
	Agent de maintenance	Yannick COMBES	2 000	UC 112	
	Chef de l'unité dragage entretien et services	Badr RIDA	25 000	UC 111	
	Adjoint au chef de l'unité dragage entretien et services	Michael PEYRAT	25 000	CU 111	
	Chef gestion collective	Michel CABANEL	4 000	UC 111	
ADVE	Chef du bureau du développement local	Hélène CHALLANDE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau de gestion et de la valorisation du domaine	David BAICHERE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget A	
	Chef du bureau des affaires juridiques et contentieux	Camille CASSIAU	25 000	UC 101 dans périmètre du budget juridique (SPG)	
APE	Chef du bureau opérationnel projet plantations	Jean-Luc SOULDADIE	25 000		UC M850 (plantations)
	Chef du bureau environnement et paysages	Emilie COLLET	25 000		UC M850 (plantations)
SRICA	Chef du service relations institutionnelles communication archives	Jacques NOISETTE	25 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	
	Chef du bureau communication	Nathalie BALLAND	25 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C11)	

Unité	Fonction	Nom	Montant en €Ht	Périmètre de responsabilité	
				OS 81	OS 85
	Chargé des archives et projets culturels	Samuel VANNIER	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C1)	
	Chargée de communication	Corinne CHAUMEIL	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C1)	
	Assistante de communication et des relations institutionnelles	Véronique BENAZECH	4 000	UC 101 dans périmètre du budget communication (Domaine C1)	
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	25 000	UC 123	
	Adjoint et responsable exploitation	Cédric JAFFARD	25 000	UC 123	
	Responsable domaine	Christophe RIGAL	4 000	UC 123	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	N.	25 000	UC 123	
	Chef du centre de Narbonne	Arnaud SEGUY	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Béziers	Jean-Michel JOYEUX	4 000	UC 123	
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4 000	UC 123	
SLO	Chef de la subdivision SLO	Christelle BERNES-CABANNE	25 000	UC 121	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Patrick FENOLL	25 000	UC 121	
	Responsable domaine	Didier HUMBERT	4 000	UC 121	
	Responsable exploitation	Bernard BLANC	4 000	UC 121	
	Assistant maîtrise d'ouvrage	Philippe ZUERAS	2 000	UC 121	
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de Castelnaudary	Didier HERIT	4 000	UC 121	
	Chef du centre de la Montagne Noire	Laurent MALINGREY	4 000	UC 121	
SHG	Chef de la subdivision SHG	Loïc CARIO	25 000	UC 133	
	Adjoint et responsable domaine	Jean-Paul AUDOUARD	25 000	UC 133	
	Responsable maîtrise d'ouvrage	N.	4 000	UC 133	
	Responsable exploitation	Elodie BEAUGENDRE	4 000	UC 133	
	Chef du centre de Négra	Jean-Louis MARTY	4 000	UC 133	
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	4 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Négra	André CAHUZAC	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Négra	Joël TANT	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Michel BETEILLE	2 000	UC 133	
	Chef d'équipe de Toulouse	Dominique GUEFFIER	2 000	UC 133	
STG	Chef de la subdivision STG	Christian MORETTO	25 000	UC 132	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Sébastien JOUSSERAND	25 000	UC 132	
	Responsable domaine	Denis LECLERC	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	4 000	UC 132	
	Chef du centre de Moissac	Thierry CARD	4 000	UC 132	
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	25 000	UC 131	
	Adjoint et responsable maîtrise d'ouvrage	Alain ASTRUC	25 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Ouest	Philippe SGORLON	4 000	UC 131	
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	4 000	UC 131	
	Responsable exploitation	Marc MORANCHO	4 000	UC 131	
	Responsable domaine	Sylvie ARCAS	4 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	Gérald RICARD	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Est	David NERAUD	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Paul BOTTARLINI	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe Aquitaine Ouest	Jean-Christophe TEXIER	2 000	UC 131	
	Chef d'équipe assistant domaine	Philippe PRATS	2 000	UC 131	

ARTICLE 5 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 1er septembre 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

Jean ABELE

DECISION DU 1er SEPTEMBRE 2017 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES

LE DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST,

Vu le code des transports,

Vu l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2012 rattachant les subdivisions "rivières" de Cadillac et de Libourne à la subdivision Aquitaine,

Vu la décision du 31 décembre 2012 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs des services territoriaux et des ordonnateurs secondaires, modifiée en dernier lieu le 29 août 2016,

Vu la décision du 31 mars 2014 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux directeurs territoriaux de Voies navigables de France, modifiée en dernier lieu le 13 juillet 2015,

Vu la décision du 12 octobre 2015 nommant M. Jean ABELE, directeur territorial du Sud-Ouest,

Vu la décision du 02 mai 2016 réorganisant le siège de la direction territoriale du Sud-Ouest,

DE C I D E :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, en fonctionnement nominal comme en astreinte, et pour l'ensemble des personnels de la direction territoriale du Sud-Ouest, à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions, et à Fabien COULY, secrétaire général, à l'effet :

- de vérifier le respect des garanties minimales
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail
- de prendre les décisions d'intérim
- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux autorisations d'absence et de congés
- de prendre les autorisations d'utilisation de véhicule de service
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel
- d'autoriser le remisage à domicile d'un véhicule de service.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève
- de prendre tous les actes relatifs aux déplacements professionnels du personnel, y compris les ordres de mission hors du territoire national.

Délégation est donnée à Fabien COULY, secrétaire général, à l'effet :

- de prendre les décisions de maintien dans l'emploi en cas de mouvements de grève et en cas d'absence ou d'empêchement de la direction
- de prendre les ordres de mission sur le territoire national et de signer les états de frais de déplacement correspondants.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- d'établir les fiches de postes
- de procéder à la tenue des entretiens professionnels
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail en heures ouvrables aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Philippe WYSOCKI, directeur adjoint, directeur des subdivisions.
- Fabien COULY, secrétaire général.
- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau.
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement.
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est (SLE), ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest (SLO)), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne (SHG), ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne (STG), ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine (SAQ), ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre,
- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.
- Vincent VILLANUEVA et Junior GEORGINE, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Béziers.
- Jean-Jacques CANTIER et Yves LORENZATO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Narbonne.
- Christian DEISZ et Jérôme GOUZY, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.
- Jérôme COMMELERA, Antoine GARCIA et Jacques RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Jean-Pierre ALBAREDE et Serge IZQUIERDO, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Beladj AMRANI et Didier BARTHAS, chefs d'équipe du centre de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.
- André CAHUZAC et Joël TANT, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Négra.
- Michel BETEILLE et Dominique GUEFFIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.
- Patrick DOMINGON, chef d'équipe du centre d'exploitation de Montech.
- Maurice TADIELLO, chef d'équipe du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.
- David NERAUD et Gérard RICARD, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Jean-Paul BOTTARLINI et Jean-Christophe TEXIER, chefs d'équipe du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre l'ensemble des décisions relatives aux congés annuels, jours de RTT, jours de récupération (horaires variables), jours de repos compensateurs (récupération des heures supplémentaires)
- de prendre les autorisations spéciales d'absence d'une durée maximale de 3 jours sauf en matière syndicale et sociale
- d'autoriser exceptionnellement le remisage ponctuel à domicile d'un véhicule de service aux agents désignés ci-dessous :

au siège :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

en subdivisions :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.
- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.
- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.
- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.
- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.
- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.
- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements et chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre
- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.
- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux, par intérim.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreinte, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national (et de signer les états de frais de déplacement correspondants) ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service
 - de vérifier le respect des garanties minimales
 - de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- aux chefs d'arrondissement ou à leurs adjoints désignés ci-dessous :

- Xavier CORRIHONS, chef de l'arrondissement des infrastructures et de l'exploitation, ou Emmanuel SARRATO, adjoint au chef de l'arrondissement des infrastructure et de l'exploitation.
- Roland BONNET, chef de l'arrondissement développement de la voie d'eau
- Evelyne SANCHIS, chef de l'arrondissement patrimoine environnement
- Jacques NOISETTE, chef du service relations institutionnelles communication archives.

En astreinte, les chefs d'arrondissement ou leurs adjoints ont autorité sur tout le périmètre de la direction territoriale sud ouest.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal comme en astreint, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire national ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- d'autoriser l'utilisation du véhicule personnel dans le cadre professionnel pour les personnels non titulaires
- de vérifier le respect des garanties minimales

- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables
- d'établir et valider les plannings d'astreintes "exploitation" et "encadrement exploitation" aux chefs de subdivision et suppléants désignés ci-dessous :

- Christophe BELTRAN, chef de la subdivision Languedoc Est, ou Cédric JAFFARD, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Est.

- Christelle BERNES-CABANNE, chef de la subdivision Languedoc Ouest), ou Patrick FENOLL, adjoint au chef de la subdivision Languedoc Ouest.

- Loïc CARIO, chef de la subdivision Haute-Garonne, ou Jean-Paul AUDOUARD, adjoint au chef de la subdivision Haute-Garonne.

- Christian MORETTO, chef de la subdivision Tarn et Garonne, ou Sébastien JOUSSERAND, adjoint au chef de la subdivision Tarn et Garonne.

- Jacques RENTIERE, chef de la subdivision d'Aquitaine, ou Alain ASTRUC, adjoint au chef de la subdivision d'Aquitaine.

En astreinte, les chefs de subdivision et suppléants ont autorité soit sur la zone du canal latéral à la Garonne, soit sur celle du canal du Midi.

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants
- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables, notamment dans le cadre de certaines actions de maintenance curative programmées hors horaires de navigation

aux chefs de maintenance et suppléants et aux chefs d'unités opérationnelles de maintenance désignés ci-dessous :

- Jean ORLOF, chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements, ou Carl BEZIAT, adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements.

- Badr RIDA, chef de l'unité dragages entretien et services, ou Michael PEYRAT, adjoint au chef de l'unité dragages entretien et services.

- Carl BEZIAT, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Centre.

- Nicolas ZMYJ, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne.

- Alexis LACOMBE, chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi.

ARTICLE 8 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, à l'effet :

- de prendre les ordres de missions sur le territoire de la direction territoriale sud ouest ainsi que les autorisations d'utilisation de véhicule de service et de signer les états de frais de déplacement correspondants

aux chefs de bureau désignés ci-après :

à la direction :

- Adrien MARTEL, conseiller de prévention.

au secrétariat général :

- Xavier LEJEUNE, chef du bureau des ressources humaines, formation.
- Odile MONTI, chef du bureau logistique informatique.
- Grégory LERICHE, chef du bureau comptabilité finance,

au SRICA :

- Nathalie BALLAND, chef du bureau communication.

à l'AIE :

- Didier SANTUNE, chef du bureau d'études techniques.
- Denis VIDAL, chef du bureau des politiques techniques et de l'eau.

à l'ADVE :

- Hélène CHALLANDE, chef du bureau du développement local.
- David BAICHERE, chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine.
- Camille CASSIAU, chef du bureau des affaires juridiques et contentieux.

à l'APE :

- Jean-Luc SOULDADIE, chef du bureau opérationnel projet plantations.
- Emilie COLLET, chef du bureau environnement paysages.

ARTICLE 9 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions et pour l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, en fonctionnement nominal, à l'effet :

- de donner la consigne de rejoindre un poste de travail hors heures ouvrables aux chefs de centre d'exploitation désignés ci-dessous :

à SLE :

- Jean-Michel JOYEUX, chef du centre d'exploitation de Béziers.
- Arnaud SEGUY, chef du centre d'exploitation de Narbonne.
- Pascal LOLL, chef du centre d'exploitation de Puichéric.

à SLO :

- Philippe TANT, chef du centre d'exploitation de Carcassonne.
- Didier HERIT, chef du centre d'exploitation de Castelnaudary.
- Laurent MALINGREY, chef du centre d'exploitation de la Montagne Noire.

à SHG :

- Jean-Louis MARTY, chef du centre d'exploitation de Négra.
- Ahmed TAHRI, chef du centre d'exploitation de Toulouse.

à STG :

- Gilles MAILHE, chef du centre d'exploitation de Montech.
- Thierry CARD, chef du centre d'exploitation de Moissac.

à SAQ :

- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Est.
- Roger PUIGSARBE, chef du centre d'exploitation d'Aquitaine Ouest par intérim.

En astreinte, les chefs de centre d'exploitation et autres personnels dûment désignés dans le calendrier d'astreinte "encadrement exploitation" validé par le responsable de subdivision ont délégation pour donner consigne de rejoindre un poste hors heures ouvrables, sur le périmètre de leur subdivision.

ARTICLE 10 :

Toute précédente délégation de signature du directeur territorial Sud Ouest en matière de ressources humaines est abrogée.

ARTICLE 11 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, 1er septembre 2017

Le Directeur Territorial Sud Ouest,

Signé :

Jean ABELE